



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

conjointes survivants

Question écrite n° 118319

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille sur la situation des orphelins. Les enfants, après la perte du parent, ressentent un grand vide, contrairement aux enfants de parents divorcés ou séparés qui peuvent toujours garder un lien avec leur autre parent. Par ailleurs, peu sont ceux qui parlent de leur situation et éprouvent un sentiment de honte, le veuvage étant encore très tabou dans notre société. Aussi, un accompagnement psychologique serait nécessaire. Une consultation avec un pédopsychiatre ou psychiatre, un an après le début du veuvage, pour un bilan, au même titre que les visites obligatoires de l'enfance, pourrait être envisagée, qui soit prise en charge à 100 %. En conséquence, il souhaiterait connaître son avis en la matière.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 118319

Rubrique : Famille

Ministère interrogé : sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 février 2007, page 1508